



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance du 20 janvier 2014

Sous la présidence de M. Christophe SAETTEL, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents :
14

Membres présents :

MM. Edmond SCHOULER, Honoré HIRLI, Claude SCHOETTEL, Frédéric LUTTER, Bruno BARTHELME, Christian JEHL, Antoine REIBEL, Mme Manuela WEIMER, Martial BOUVIER, Mme Laurence HEPPI, Mme Stéphanie GOETTEL MANN, Olivier ULLMANN, Claude SIFFERLIN

Membres absents excusés : Brigitte BIMBOES

Date de convocation : 14/01/2014

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013
3. Révision du loyer de la Maison Forestière dans le cadre de la convention de mutualisation avec les communes du triage de Kertzfeld
4. Construction atelier communal : avenant au marché
5. Rénovation intérieure de l'église : attribution des lots restants
6. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence
7. Divers

Ouverture de la séance à 19h15.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'aux auditeurs présents.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Bruno BARTHELME en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance précitée.

Adopté à l'unanimité.

3. REVISION DU LOYER DE LA MAISON FORESTIERE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES DU TRIAGE DE KERTZFELD

Dans le cadre de la convention de mutualisation avec les communes du triage de Kertzfeld concernant les frais de location de la maison forestière il est convenu dans son article 1 que « *la révision du loyer s'opère chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre de l'année précédente.* »

Vu la révision légale à intervenir au 1^{er} janvier de chaque année,

Considérant que l'évolution de l'indice de référence des loyers (INSEE) est basé sur le troisième trimestre de l'année 2013 (124,66) et le troisième trimestre de l'année 2012 (123,55),

Considérant que cette variation d'indice représente une augmentation annuelle de + 0,90 %,

il est proposé à l'ensemble du Conseil Municipal de statuer sur une augmentation de 0,90 %, à compter du 1^{er} janvier 2014, applicable aux loyers de la maison forestière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **d'appliquer une hausse de 0,90 % aux loyers de la maison forestière à compter du 1^{er} janvier 2014.**

4. CONSTRUCTION ATELIER COMMUNAL : AVENANT AU MARCHE

Monsieur Honoré HIRLLI, Maire-Adjoint, expose que dans le cadre du marché de travaux pour la construction de l'atelier communal approuvé par le Conseil Municipal en date du 10 juin 2013, il y a lieu de valider un deuxième avenant portant sur le lot n°7 – Serrurerie.

Cet avenant intervient suite à la modification de la hauteur du plafond du rez-de-chaussée qui est portée à 3,50 m au lieu de 3,10 m et concerne la fourniture et la pose d'une structure métallique pour fixation de la porte coulissante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 2 voix CONTRE,

- **approuve l'avenant n° 2 au lot n°7 – Serrurerie - s'élevant à 1 830,- € HT portant ainsi le montant total du lot à 29 404,00 € HT.**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Frédéric LUTTER entre en séance.

5. RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE : ATTRIBUTION DES LOTS RESTANTS

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à la prochaine séance au vu des éléments manquants.

6. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE COMPETENCE

• **Droit de préemption urbain**

Propriétaire	Désignation du bien	Références cadastrales	Superficie	Décision du Maire
M. et Mme Antonio SARDINHA	Immeuble bâti sur terrain propre 4 rue des Primevères	Section 33 – Parcelle 196/97	5,46 ares	Pas de préemption

7. DIVERS

- Information concernant la négociation de la prime d'assurance pour le compte de la commune, GROUPAMA ayant aligné son offre à celle de son concurrent.
- Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier adressé au Président du Conseil Général du Bas-Rhin concernant la demande de rétablissement de la ligne « Réseau 67 » n°263.
- Prochaine adjudication de bois de chauffage courant mars 2014
- M. Honoré HIRLI, Maire-Adjoint, informe l'assemblée que les travaux d'extension du réseau gaz dans la Rue du Stade débiteront le 3 février prochain.
- M. Honoré HIRLI évoque également la récente mise en place du bornage provisoire matérialisant l'emprise de la future piste cyclable Kertzfeld-Stotzheim. Contact sera pris avec M. HEIDRICH du Conseil Général afin de connaître l'état d'avancement du dossier.
- Information sur la problématique liée à l'achat d'un nouveau tracteur communal, le véhicule actuel étant hors service pour l'instant. Il est fortement conseillé d'attendre le vote du budget 2014 pour pouvoir procéder à cet achat.

Séance close à 20h15.

Prochaine séance : 17/02/2014